

Charte d'engagement pour l'accessibilité

En tant qu'organisme de formation, nous nous engageons à favoriser l'accès à nos formations pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap.

Conscients de nos ressources limitées et de la fréquence de nos sessions, nous adoptons les engagements suivants afin d'assurer une démarche d'inclusion progressive et réaliste :

- Information claire et transparente :

Nous nous engageons à fournir à l'avance des informations précises sur les conditions d'accueil, les lieux de formation, et les modalités d'accessibilité. Toute personne souhaitant participer pourra nous contacter pour signaler ses besoins spécifiques.

- Dialogue et adaptation :

Nous invitons les personnes en situation de handicap à nous informer de leurs besoins dès l'inscription afin que nous puissions, dans la mesure de nos possibilités, adapter l'organisation matérielle ou pédagogique (ex : adaptation des supports).

- Accessibilité des lieux :

Nous privilégions des lieux de formation accessibles ou disposant d'aménagements de base (accès aux fauteuils roulants, sanitaires adaptés). En cas d'impossibilité, nous en informons clairement les participants en amont.

- Sensibilisation du personnel :

Nous sensibilisons notre personnel à l'importance de l'inclusion et aux bonnes pratiques pour accueillir des personnes en situation de handicap.

- Amélioration continue :

Nous recueillons les retours des participants afin d'identifier les points à améliorer et d'adapter progressivement nos pratiques.

- Engagement réaliste :

Compte tenu de notre organisation et de nos ressources, nous ne pouvons garantir toutes les adaptations techniques ou humaines, mais nous nous engageons à faire preuve de bonne volonté et à rechercher des solutions adaptées à chaque situation.